

# Changer pour conserver.

## Les choix de Pierre Mendès France

**Maria Romo-Navarrete**

DANS **RELATIONS INTERNATIONALES 2008/1 n° 133**, PAGES 7 À 19  
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0335-2013

ISBN 9782130568100

DOI 10.3917/ri.133.0007

Date de mise en ligne : 01/12/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-relations-internationales-2008-1-page-7?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## Changer pour conserver. Les choix de Pierre Mendès France

Pierre Mendès France, avocat, économiste, député de la III<sup>e</sup> République (1932-1940), puis de la IV<sup>e</sup> République (1946-1958), a dirigé le gouvernement français entre le 18 juin 1954 et le 5 février 1955, soit seulement sept mois et dix-sept jours. En dépit de la brièveté de cet exercice, il demeure l'une des figures inscrites au panthéon politique des Français, et l'une des références systématiquement invoquées à chaque élection nationale par un ou plusieurs partis. Dans divers domaines, son gouvernement a marqué un tournant dans la marche du pays vers la reconstruction et la modernisation.

Deux grandes préoccupations dominent l'histoire de ce gouvernement. En premier lieu, la défense de l'Europe face à la menace communiste, un système dans lequel le pays doit impérativement trouver sa place. Or la France de 1954 est responsable du blocage de la Communauté européenne de défense, parce que celle-ci recouvre le réarmement de l'Allemagne. En second lieu, les contestations de la tutelle coloniale dans les territoires de l'outre-mer français deviennent plus violentes.

Investi pour trouver une issue à la guerre d'Indochine<sup>1</sup>, le gouvernement de Pierre Mendès France peut à peine se consacrer au programme de redressement économique qu'il plaçait en priorité. En effet, il doit affronter d'autres difficultés avec le Maroc, la Tunisie, le Fezzan libyen, les Comptoirs de l'Inde et, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1954, la guerre d'Algérie.

Cumulant les fonctions de chef du gouvernement et de ministre des Affaires étrangères, Pierre Mendès France va suivre une ligne qu'il définit ainsi : « La politique du gouvernement consiste à sauvegarder les intérêts et les amitiés de la France, à maintenir ses traditions de générosité et de progrès, à unir à elle les populations par des liens bien plus solides que

1. Dans son discours d'investiture du 17 juin 1954, il a proposé un « contrat » aux députés : il devait rapporter dans un délai de quatre semaines un accord négocié pour une sortie de crise en Indochine ; à défaut, il s'engageait à démissionner.

les formes anachroniques d'une sujétion coloniale.»<sup>2</sup> Arbitrant, par conséquent, entre ces priorités et selon des contextes très différents, il apporte des réponses nettement différenciées aux crises coloniales qui agitent cette période.

#### LA FIN DE LA GUERRE D'INDOCHINE ET SES SUITES

À Genève, la conférence internationale pour la paix en Asie a débuté ses travaux le 26 avril 1954. Alors que le dossier coréen est refermé le 15 juin sans la moindre avancée, le dossier indochinois ouvert le 8 mai – au lendemain de la chute de Diên Biên Phû – enregistre certains progrès sous la coprésidence d'Anthony Eden et de Viatcheslav Molotov.

Dans un premier temps, jusqu'au 12 juin, la France est représentée par Georges Bidault, ministre du gouvernement Laniel. En marge de Genève, il a tenté d'arracher au partenaire américain une promesse d'engagement armé aux côtés des Français. Devant le refus américain, la diplomatie française a compris l'intérêt d'optimiser la réunion de toutes les parties prenantes au conflit et d'y trouver, selon la formule de Pierre Mendès France, une « sortie honorable ». Cette première équipe obtient de réelles avancées : la dissociation du cas vietnamien de celui de ses voisins laotien et cambodgien, la priorité des questions militaires sur les politiques et un accord de principe sur un contrôle international.

Investi par l'Assemblée nationale le 18 juin 1954, le nouveau président du Conseil s'attelle le jour même au premier défi de son programme : l'Indochine. Il est certainement plus significatif d'insister sur la continuité entre la délégation de Bidault et celle de Mendès France que le contraire. Celle-ci est symbolisée par le maintien de l'ambassadeur Chauvel à la direction de la délégation. Elle se concrétise surtout par la poursuite des conversations engagées avec Chou En-Lai et la mise à profit de rencontres secrètes franco-vietminh, commencées le 9 juin sous Bidault et reprises le 22 juin sous Mendès France<sup>3</sup>. Le partage du Vietnam y est ouvertement discuté.

De la phase mendésienne de la négociation française, on retient en priorité le caractère urgent imposé par le délai d'un mois, la coupure du Vietnam à hauteur du 17<sup>e</sup> parallèle assortie d'une promesse d'élections générales à échéance de deux ans, le maintien d'une certaine présence française au Cambodge et au Laos. Mendès France et Eden ont également évité que les États-Unis quittent la conférence, sans toutefois obtenir le soutien espéré. Enfin, le 21 juillet au matin, sont signés les accords de cessez-le-feu pour les trois États indochinois<sup>4</sup>.

2. Débat à l'Assemblée nationale du 10 août 1954, Pierre Mendès France, *Ceuvres complètes*, t. 3 : *Gouverner, c'est choisir, 1954-1955*, Paris, Gallimard, 1986, p. 219-220.

3. Commission militaire, comptes rendus datés des 11, 16 et 22 juin 1954, Institut Pierre-Mendès-France (ci-après IPMF), DPMF-Indochine-5.

4. « Accords sur la cessation des hostilités en Indochine (Genève, 20 juillet 1954) », *Notes et études documentaires*, n° 1.909, 18 août 1954, La Documentation française.

Pierre Mendès France peut honorer son engagement du 18 juin devant la Chambre : « Dans un mois, je reviendrai vers vous, porteur, je l'espère, d'un accord négocié. »<sup>5</sup> Le soulagement est largement partagé par les dirigeants politiques français. Dans *Le Figaro* du 22 juillet, Raymond Aron reconnaît : « M. Mendès France a gagné son pari dans des conditions qui ne prêtent pas à la critique. Non que les clauses du "cessez-le-feu" soient bonnes, elles ne le sont pas et ne pouvaient l'être. Mais elles reflètent sans l'aggraver la situation locale. Honnêtement, on ne saurait exiger davantage. » Les accords sont d'ailleurs largement approuvés par l'Assemblée nationale dès le 23 juillet<sup>6</sup>. Ils concrétisent la volonté successive de deux gouvernements, dont celui de Pierre Mendès France, et de la majorité parlementaire de tirer un trait sur une série d'erreurs.

L'après-guerre engagé, le gouvernement Mendès France va œuvrer dans trois directions : s'assurer une influence au Laos et au Cambodge par une aide au développement et une assistance militaire ; s'imposer au Vietnam nationaliste comme partenaire équivalent à l'allié américain ; maintenir une présence auprès du Vietnam démocratique.

Le premier point est à la portée du budget français<sup>7</sup> et conforme aux accords d'armistice. Mais autant le Laos réserve à l'Union française les prérogatives d'instruction de son armée, autant le Cambodge se tourne vers les États-Unis qui se montrent intéressés dès novembre 1954. Après sa chute en février 1955, Pierre Mendès France écrit, pour son successeur Edgar Faure : « Nous n'entendons pas céder à la pression américaine », sans autre garantie, cependant, que « les assurances données à plusieurs reprises par le gouvernement de Washington »<sup>8</sup>.

Le deuxième volet de ce triptyque s'annonce plus ardu. En effet, le 18 juin, le Vietnam nationaliste s'est doté d'un chef de gouvernement clairement hostile au maintien d'une influence française. Ngo Dinh Diem a le soutien inconditionnel des États-Unis. L'ensemble des rencontres franco-américaines entre juillet 1954 et janvier 1955, bras de fer inégal s'il en est, aboutit à une série de reculs français. Le 6 septembre, les Français intègrent l'OTASE, qui fournira une défense « parapluie » aux États d'Indochine. Par le protocole secret La Chambre - Bedell Smith du 29 septembre, les Français s'engagent à soutenir Diem « dans l'établissement et le maintien d'un gouvernement fort, anticommuniste et nationaliste »<sup>9</sup>. L'accord Ély-Collins du 13 décembre ouvre la voie à la relève américaine dans l'instruction de l'armée vietnamienne. Enfin, début 1955, les Français n'ont recouvré qu'une partie de l'aide américaine promise pour 1954

5. Déclaration d'investiture, Assemblée nationale, 17 juin 1954, OC, t. 3, *op. cit.*, p. 50-69.

6. Scrutin du 23 juillet 1954 : 462 voix contre 13 et 134 abstentions.

7. Le projet français de programme biennal d'assistance aux États associés prévoit 17,1 milliards de francs pour le Cambodge et 6,2 pour le Laos, partiellement couverts par 10 milliards inscrits au budget de 1955, puis de 1956 ; IPMF, DPMF-Indochine-7.

8. Note du 19 février 1955, IPMF, DPMF-Indochine-7.

9. *Documents diplomatiques français* (désormais : DDF), 1954, annexes, p. 195.

(785 millions de dollars) et n'obtiennent qu'un quart de l'aide demandée pour 1955 (100 sur 400 millions de dollars).

Le troisième volet concerne Hanoï. Pierre Mendès France est certain de la victoire communiste en cas d'élections dans les deux zones. En prévision d'une réunification du Vietnam, sous direction du Vietminh, il espère préserver les chances d'un dialogue avec les futurs maîtres. On se souvient que la majorité des investissements industriels français sont au Tonkin. C'est le sens de la mission de Jean Sainteny auprès de Ho Chi Minh : préserver l'avenir. Elle échoue en partie du fait des crispations des deux camps de part et d'autre du 17<sup>e</sup> parallèle. Mais Sainteny demeure en poste à Hanoï et témoigne de cette espérance partagée avec le président du Conseil de tracer, en marge de la grande confrontation des blocs, une voie originale pour de nouvelles relations franco-asiatiques.

La fin de la guerre d'Indochine se concrétise par un repli militaire et consacre la fin d'une certaine forme de domination dans la péninsule. Cependant, sous des contraintes diverses et donc sous des formes différentes, « le maintien de la présence française » est demeuré dans l'après-Genève l'un des « principes directeurs » de la politique mendésienne en Indochine<sup>10</sup>.

#### DEUX ÉVICTIONS INÉVITABLES :

#### LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE ET LE FEZZAN LIBYEN

À partir de 1947, personne ne doute que l'Inde ne finisse par récupérer ces petites enclaves, comptoirs et loges, français et portugais, qui échappent encore au *merger*. La perte échelonnée des Établissements français de l'Inde s'amorce par un référendum et des troubles à Chandernagor, qui aboutissent à un transfert *de facto* le 2 mai 1950 et *de jure* le 9 juin 1951. Après une période où la France encourage les territoires à l'autonomie et où l'Inde pratique le blocus, les troubles reprennent. Yanaon puis Mahé prononcent leur rattachement à l'Inde en juin 1954.

Le gouvernement Mendès France reprend les discussions à la fin du mois d'août. En vérité, comme les deux territoires restants – Karikal et Pondichéry – n'ont pas les moyens de résister, le rattachement effectif des cinq Comptoirs par l'Inde est d'ores et déjà réalisé. La négociation aurait pu être plus difficile. Les deux parties parviennent relativement vite à une entente, dès le 7 août<sup>11</sup>, sur un statut particulier pour Pondichéry. L'essentiel est fait.

Dans ce dossier, l'apport du Cabinet Mendès France réside dans le document du 7 août et dans l'accord arraché à la Chambre le 27 août 1954. Jusqu'en février 1955, le Congrès de Kijéour où s'exprime

10. Note du 19 février 1955, doc. cité.

11. « Négociations franco-indiennes sur les Établissements », 25 août 1954, Ministère des Affaires étrangères (ci-après MAE), Asie-Océanie.

le vote local<sup>12</sup>, la signature de l'accord de cession *de facto* le 21 octobre<sup>13</sup>, le départ de l'administration française le 1<sup>er</sup> novembre relèvent de l'application visible des étapes conçues par le gouvernement dès le mois de juillet. Il laisse un protocole, des relations plus apaisées avec les interlocuteurs indiens, et n'aborde pas la question *de jure*. Entre la signature d'octobre 1954 et la chute de février 1955, le Cabinet du président du Conseil n'entame aucune préparation du prochain volet. Celui-ci sera plus ou moins évité par tous ses successeurs jusqu'au débat du 12 juillet 1962 à l'issue duquel la ratification du transfert de souveraineté est enfin acceptée par l'Assemblée nationale.

Mendès France fut accusé d'avoir « bradé » les Comptoirs, de les avoir « échangés » contre l'Indochine<sup>14</sup>. La démonstration a été faite que le processus de rattachement était trop engagé pour que la France soit en mesure de « marchander » un bien qu'elle ne possédait plus dans les faits. Dans l'autre sens, une reprise du dialogue durant la Conférence de Genève pouvait aider la négociation d'ensemble. Cela dit, les Indiens n'étaient pas partie prenante des accords, nul ne mesurait leur influence réelle sur le Vietminh, et, par ailleurs, le règlement ultime de Genève dépendait de bien d'autres données. La compréhension mutuelle établie au sujet de l'Indochine et des Établissements a probablement résulté du simple constat d'une convergence d'intérêts et de projets.

Ce qui rapproche ce dossier de celui du Fezzan traité ci-après est la force décisive des enjeux internationaux. Car, puisque le *merger* se fera, avec ou sans le consentement français, adopter une procédure concertée est une triple bonne opération. Du point de vue local, il est certain qu'elle facilite l'apaisement des tensions. Malgré la faible population concernée par le transfert<sup>15</sup>, il s'agit tout de même de ressortissants français. Du point de vue bilatéral, elle permet de reprendre des relations encore liées au sort des Établissements, mais avec des perspectives de coopération dans divers domaines. C'est un premier pas vers une normalisation. Enfin, du point de vue des difficultés de la France en Asie, le rôle modérateur de l'Inde dans le règlement de Genève explique aussi, de la part du ministère français des Affaires étrangères, un choix sans ambiguïté de cultiver la sympathie de l'Union indienne.

L'éviction des troupes françaises stationnées en Libye est en marche bien avant l'accession au pouvoir de Pierre Mendès France. Conséquence du front africain de la Seconde Guerre mondiale, les Français comptabili-

12. L'article 27 de la Constitution d'octobre 1946 exigeait le consentement préalable des populations intéressées avant toute cession de territoire.

13. Télégramme pour le Président, *DDF*, 1954, *op. cit.*, p. 587-588.

14. Voir, par exemple : *Journal officiel de la République française, Débats à l'Assemblée nationale*, séances du 22 juillet 1954 (p. 3535) et du 2 novembre 1955 (p. 5473-5474), et de Michel Gaudart de Soulages et Philippe Randa, *Les dernières années de l'Inde française*, Coulommiers, Dualpha, 2005, 444 p.

15. L'ensemble des territoires cédés comprend environ 320 000 habitants, dont 1 300 Européens.

sent, en 1954, douze années de présence dans l'immense province du Fezzan. Mais les titres de gloire militaire ont été peu à peu relayés par le droit international. Le parrainage initial des trois puissances alliées – les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France – s'est mué progressivement en tutelle économique et en assistance militaire. La France, comme ses deux rivaux, a cherché à perpétuer ses positions en Libye mais, contrairement à eux, a focalisé ses intérêts sur cette seule province. Les Britanniques ont obtenu un traité de vingt ans le 29 juillet 1953 et les Américains signent une convention militaire, également d'une durée de vingt ans, le 9 septembre 1954. La diplomatie française s'impatiente d'autant plus que sa présence dépend d'accords provisoires qui expirent au 31 décembre 1954.

Le nouveau président du Conseil libyen, Mustafa Ben Halim, proche des thèses nassériennes, mais également principal collaborateur des Britanniques et des Américains présents en Libye, opte délibérément pour la stratégie de choc contre la France. Des blocages sont signalés dès le mois de mai 1954, mais la rupture n'intervient qu'après plusieurs mois de net refroidissement. Tout de même, l'ultimatum libyen du 13 novembre qui exige l'évacuation surprend le gouvernement français. Le Président Mendès France, en voyage en Amérique du Nord, en est aussitôt averti. Par télégramme, il ordonne au ministère de répondre « par une note sommaire et sèche »<sup>16</sup>. Alexandre Parodi, resté à Paris, s'exécute le 19 novembre, et rédige une note verbale pour Tripoli posant les termes du débat : soit on s'achemine vers un accord général négocié, soit la France maintient sa présence sur la base du statu quo<sup>17</sup>. La crise est ouverte entre les deux États.

Il faut attendre quasiment l'expiration du délai, soit le 31 décembre, pour que le gouvernement Mendès France cède. Par note, l'ambassadeur Dumarçay est autorisé à « faire part au gouvernement libyen du désir du gouvernement français de reprendre à Paris, dans un prochain délai, les conversations en vue de conclure un accord général avec la Libye »<sup>18</sup>. Le recul n'est que partiel : on demande la reprise d'une discussion, sans accepter ouvertement le principe de l'évacuation des troupes. La question n'est pas véritablement « liquidée » par le cabinet Mendès France, puisque le traité définitif n'est signé qu'en août 1955 et que le départ effectif se situe en novembre 1956.

Devant les moyens dont disposent ses rivaux, la France ne peut renchéris. Mais, dans ce contexte de concurrence, elle ne paraît pas non plus en mesure de faire des propositions originales à l'État libyen. Son voisinage, qui ne peut être invoqué par les rivaux, n'est pas mis à profit dans une optique de coopération trans-nord-africaine. La position stratégique qu'occupe le Fezzan entre Méditerranée et Afrique noire française n'est

16. Télégramme de P. Mendès France pour A. Parodi, 16 novembre 1954, IPMF, DPMF-Fezzan.

17. Note verbale d'A. Parodi au gouvernement libyen, 19 novembre 1954, IPMF, DPMF-Fezzan.

18. Télégramme de P. Mendès France pour la Légation française de Tripoli, 15 décembre 1954, IPMF, DPMF-Fezzan.

pas davantage valorisée. La prospection pétrolière française demeure aussi très en retrait par rapport aux projets concurrents. En bref, n'émergent ni une politique de coopération régionale, ni un fort dynamisme dans les projets de développement, ni une offensive de séduction fondée sur l'intérêt libyen de diversifier ses partenaires, ni un discours crédible d'entente franco-arabe. Dans cette affaire, la réponse du gouvernement Mendès France, limitée à la fermeté, paraît décevante.

#### L'AUTONOMIE TUNISIENNE OU LE LABORATOIRE D'UNE RÉFORME DE L'EMPIRE

Pierre Mendès France connaît le Protectorat et ses problèmes. En janvier 1953, son confrère tunisien M<sup>e</sup> Robert Scemama l'a sollicité pour la défense de quatre inculpés dans une affaire de sabotage. Les accusés se sont plaints de tortures et de mauvais traitements. Mendès France obtient l'acquiescement pour l'un deux. Pour nombre de Français et de Tunisiens, il est désormais le défenseur du Néo-Destour. Il est d'ailleurs en contact, dès 1950 ou 1951, avec Mohamed Masmoudi, futur représentant officiel du Néo-Destour à Paris. Cependant, il ne se positionne sur l'avenir du Protectorat qu'à partir de 1953 en préconisant la « souveraineté interne ». À quelques jours de son arrivée au pouvoir, dans un article pour *La Revue politique et parlementaire*<sup>19</sup>, il défend le projet d'autonomie et propose une voie équilibrée entre « aspirations » et « garanties », pour rassurer les colons et satisfaire les Tunisiens. Surtout, il envisage un processus lent et progressif.

Le gouvernement Mendès France est investi le 18 juin 1954 et s'immerge immédiatement dans la question indochinoise. Mais certaines mesures préparent déjà le règlement tunisien : la décision de remplacer rapidement le résident général Voizard ; l'envoi d'émissaires discrets auprès de Salah Ben Youssef à Genève et de Habib Bourguiba en résidence surveillée sur l'île de Groix ; la levée du secret et le transfert de ce dernier le 17 juillet dans le Loiret.

Après avoir préparé l'opération dans le plus grand secret, le vendredi 30 juillet, le chef du gouvernement affronte ses ministres, notamment les gaullistes menés par le général Koenig, et obtient leur accord. Le lendemain, le Président et sa délégation arrivent en matinée à Tunis, accueillis par Boyer de Latour, nouveau résident. Pierre Mendès France se rend au palais de Carthage et prononce un bref discours devant le Bey Lamine. « L'autonomie interne de l'État tunisien est reconnue et proclamée sans arrière-pensée par le gouvernement français (...). » Le pouvoir se dit prêt à transférer « l'exercice interne de la souveraineté » et évoque la formation

19. « Esquisse d'une politique de l'Union française », *La Revue politique et parlementaire*, 5 juin 1954.

d'un gouvernement de négociation. Deux domaines sont réservés, la défense nationale et la politique étrangère. Les Français se voient confirmer leur « droit de vivre et de travailler en Tunisie », sans référence à la co-souveraineté mais avec une participation à la vie municipale. Enfin, l'autonomie est reconnue, mais suspendue à la rédaction des conventions. C'est donc sur celles-ci que portera la bataille politique à venir.

La première étape de la sortie de crise préparée par Pierre Mendès France est la composition d'un nouveau gouvernement tunisien. Le 8 août 1954, Tahar Ben Ammar forme un gouvernement où les nationalistes sont chargés de la négociation. Celle-ci s'ouvre à Tunis le 4 septembre 1954 et se poursuit, à partir du 13 septembre, à Paris. Pendant la seconde quinzaine de septembre et la première quinzaine d'octobre, les experts présentent leurs textes respectifs et posent les jalons, les points véritablement litigieux émergeant courant octobre. Les Tunisiens ont vu l'avantage à tirer des ambiguïtés de la déclaration de Carthage : ils invoquent l'autonomie comme un fait acquis et abordent les conventions comme autant de concessions que l'État tunisien pourrait accorder à l'État français et à ses ressortissants. Cette interprétation est, bien entendu, à l'opposé de celle de Paris. Les négociateurs tunisiens jouent le temps et l'instabilité ministérielle chronique de la IV<sup>e</sup> République contre le cabinet Mendès France. Le mois de décembre 1954 est parfaitement stérile. Les points litigieux les plus vifs – à savoir, l'armée et la diplomatie – ne permettent de dégager aucun compromis ; il reste encore l'économie, la justice, la police. L'impasse est totale, et l'on espère l'irruption d'un nouvel élément. Mais, le 5 février 1955, le cabinet Mendès France tombe sans être parvenu à finaliser les conventions.

Après son départ de Matignon, Pierre Mendès France observe avec un intérêt particulier les suites de la négociation. Celle-ci aboutit en avril 1955 à la signature de textes qui modifient le rapport de protectorat sans pour autant abolir certaines tutelles et certains privilèges français. L'ancien Président ne désavoue pas ce résultat qui semble correspondre à la sortie effective de la crise franco-tunisienne telle qu'il l'entendait<sup>20</sup>. En revanche, il se désolidarise du gouvernement Mollet qui franchit le pas et reconnaît l'indépendance de la Tunisie le 20 mars 1956.

« C'est un grand malheur qu'on ait changé de politique plus tard, un grand malheur pour nous, pour les Tunisiens et pour tous ceux à travers l'Afrique qui nous avaient fait confiance et que nous avons déçus. »<sup>21</sup> Ainsi s'exprime, à propos des suites de la politique de Carthage, en 1974, l'ancien président du Conseil. Comment expliquer que celui qui est présenté moins souvent en « libéral » que quasiment en « libérateur » se révèle à ce point affligé de l'indépendance acquise par la Tunisie ? Il ne s'agit pas d'un revirement. Fidèle aux attachements de sa génération (l'Empire, la

20. L'ancien Président défend la ratification des textes devant la Chambre le 8 juillet 1955.

21. Pierre Mendès France, *Choisir. Entretiens avec Jean Bothorel*, Paris, Stock, 1974, p. 69.

grandeur de la France, la mission civilisatrice, etc.), l'autonomie interne était une position très avancée, mais bien la limite du libéralisme mendésien. Suite aux indépendances des Protectorats, dans le contexte difficile de la guerre d'Algérie, Mendès France est violemment attaqué, accusé d'être à l'origine de la perte de ces territoires. Après Sakhiet-sidi-Youssef, il est même agressé physiquement. Il commande alors à sa secrétaire Simone Gros un plaidoyer sur sa politique tunisienne. Elle rédige sous sa direction un véritable plaidoyer : *La politique de Carthage. Abandon ou sauvegarde de l'Union franco-tunisienne ?*<sup>22</sup>. Son action en Tunisie, limitée à l'autonomie, y est présentée dans une vision prospective des rapports franco nord-africains, comme une étape vers une « association » de grande ampleur. L'ensemble de la démonstration vise à briser tout lien de continuité entre l'action de l'ancien Président et l'accession ultérieure de la Tunisie à son indépendance.

Dès son investiture, l'évaluation de la situation conduit le Président à faire le choix de la Tunisie au détriment du Maroc qui présente pourtant une situation sécuritaire plus dégradée. Chroniqueur de la période de gouvernement, Pierre Rouanet se demande : « Il attendait quoi ? De toute évidence, le moment où la conclusion des négociations avec la Tunisie permettrait de proposer aux Marocains un exemple positif ». <sup>23</sup> Le préalable tunisien représente bien le banc d'essai de la politique libérale mendésienne. Une expérience inachevée sous son gouvernement, puis « trahie »<sup>24</sup> par ses successeurs.

## RECOUVRER LA PUISSANCE ET SAUVEGARDER L'ALGÉRIE

D'une manière générale, lorsqu'il s'interroge sur le sort des territoires français d'outre-mer, Pierre Mendès France porte une réflexion sur le sort de la France elle-même. En mai 1954, *L'Express* relaie ses inquiétudes : « Est-ce que nous allons continuer à perdre, une à une, toutes nos terres d'Union française ? Est-ce que nous allons continuer à faire chaque mois nos échéances en tendant la main ? Est-ce que nous allons continuer à renoncer à jouer notre rôle dans la compétition atomique et dans les problèmes de la pensée moderne ou du progrès de la science ? »<sup>25</sup>. Il redoute la déchéance et en dénonce les facteurs, qu'ils soient économiques (l'arbitrage de « facilité » d'avril 1945 du général de Gaulle en faveur de René Pleven), financiers (le mirage de l'aide américaine en dollars), militaires (le gouffre indochinois, mais aussi les défections françaises dans la défense européenne), ou encore diplomatiques (la perte de confiance des alliés).

22. Simone Gros, *La politique de Carthage. Abandon ou sauvegarde de l'Union franco-tunisienne ?*, Paris, Plon, 1958, 99 p.

23. Pierre Rouanet, *Mendès France au pouvoir, 1954-1955*, Paris, Robert Laffont, 1965, p. 463.

24. S. Gros, *La politique de Carthage, op. cit.* « Carthage dépassé et trahi » : titre du chapitre IV.

25. *L'Express*, 22 mai 1954.

Puisque tout indique une perte de prestige et de puissance, tout commande la recherche des moyens de recouvrer le rang perdu.

Il s'interroge alors sur les nouveaux atouts de la puissance. À l'heure de la consolidation des blocs communiste et atlantiste, de l'émergence de nations nouvellement indépendantes, de la contestation des dominations et de la course aux armements, Pierre Mendès France désigne les voies de l'indépendance nationale : l'arme économique et l'arme atomique. En même temps, Mendès France estime que l'Empire a encore sa place dans cette course à la grandeur : « Avec les territoires d'outre-mer, la France est, en vérité, un très grand État, par sa superficie, sa population, l'étendue de ses ressources, la variété de ses climats et de ses terres, et des colossales possibilités de développement. »<sup>26</sup> L'Empire, à la condition de ne pas devenir source de dépenses militaires excessives (comme c'était le cas en Indochine, et comme cela pourrait le devenir en Afrique du Nord si l'on n'améliore pas le contexte), est placé au nombre des atouts du pays.

Jusqu'en novembre 1954, Pierre Mendès France s'inquiète surtout des Protectorats, notamment de la Tunisie. L'Algérie fait tardivement irruption dans les urgences du gouvernement. Alors que les autorités militaires signalent des mouvements suspects dès le mois d'avril, dans la nuit de la Toussaint 1954 une soixantaine d'attentats sont perpétrés dans les trois départements algériens. La simultanéité des opérations, plus que la gravité des dommages matériels, provoque un véritable choc. L'essentiel des attaques s'est concentré dans l'Est. La réaction de la métropole est à la hauteur de la crise. Les arrivées de renforts sur le sol algérien s'enchaînent. Bientôt la presse locale – puis métropolitaine – fait écho de grandes opérations de « ratissage » et d'accrochages violents.

Au-delà de l'urgence des premiers jours de novembre, quelle analyse le gouvernement fait-il des attentats ? En fait, l'attention des responsables se focalise sur la recherche et la désignation rapide de coupables. Nul ne doute que l'action des fellaghas tunisiens ait pu déborder sur le Constantinois, que le MTLD<sup>27</sup> soit complice des attentats et que les terroristes aient bénéficié de l'appui d'une puissance extérieure que Pierre Mendès France accuse publiquement : « Le moment est venu, pour le gouvernement égyptien, de mesurer ses responsabilités. »<sup>28</sup> En tout cas, toute dimension politique est niée. Les problèmes algériens sont d'abord d'ordre économique et social, c'est pourquoi un plan de réformes en chantier depuis juin 1954 devrait répondre à l'attente des populations. Retour à l'ordre et réformes demeurent, jusqu'au bout, les deux piliers de la politique algérienne du gouvernement Mendès France.

Après la victoire du Front républicain aux élections législatives du 2 janvier 1956, Pierre Mendès France, à la tête du Parti radical, intègre

26. Allocution radiodiffusée, 30 octobre 1954, *OC*, t. 3, *op. cit.*, p. 419.

27. Le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques, dirigé par Messali Hadj, est interdit par décision du Conseil des ministres du 5 novembre 1954.

28. Assemblée nationale, 12 novembre 1954, *OC*, t. 3, *op. cit.*, p. 457.

le cabinet du socialiste Guy Mollet, comme ministre d'État sans portefeuille. Très vite, l'Algérie cristallise les divergences entre les deux chefs de parti. Tandis que Mollet s'accroche au premier point de son programme : « Cessez-le-feu, élections, négociations », Mendès France préconise d'abord des réformes politiques (l'application du Statut de 1947, somme toute assez modéré) et sociales (un accès accru à la formation et aux emplois publics), résumées dans une « Note sur l'Algérie »<sup>29</sup>, sorte d'ultimatum adressé au chef du gouvernement. Il n'est pas entendu et démissionne le 23 mai 1956. Sa position n'est pourtant pas exempte de toute ambiguïté : il démissionne sans entraîner avec lui les autres ministres radicaux pour ne pas déstabiliser le pays, dit-il. Le Parti radical en fera les frais, tiraillé entre radicaux favorables et hostiles au gouvernement. Pierre Mendès France finit par abandonner la direction du parti le 21 mai 1957.

Quelle est alors la position de l'ancien Président sur le problème algérien ? Au cœur de l'année 1957, il élabore un projet de « communauté franco-nord-africaine » qui associerait l'Algérie, la France et les deux États du Maghreb<sup>30</sup>. Compte tenu du contexte, sa vision relève de l'utopie, mais indique combien l'idée d'une rupture entre la France et l'Algérie lui semble inconcevable. Pourtant, à la fin de l'année, le temps des « révisions déchirantes » semble venu, il écrit : « En libérant la France de charges écrasantes, le règlement du problème algérien permettrait qu'elle reprenne le chemin du progrès social, en dehors duquel elle est soumise à des tensions qui altèrent sa santé morale et compromettent ses forces matérielles. »<sup>31</sup>

Les suites de la guerre d'Algérie voient Pierre Mendès France s'impliquer particulièrement dans la dénonciation des abus commis par des militaires français, tout en les distinguant de l'armée (l'un de ses fils est appelé en Algérie), s'élever contre le pouvoir gaulliste né grâce au soutien des « factieux d'Alger » et s'associer à la fondation du Parti socialiste unifié sans toutefois s'y fondre. L'Algérie et la France s'acheminent doucement vers un règlement. Alors que les accords d'Évian sont signés le 18 mars 1962, Pierre Mendès France met l'accent sur l'absence de garanties pour les populations.

Pendant les huit années de guerre, Pierre Mendès France a cherché une formule qui corresponde à son colonialisme humaniste, héritage de sa culture politique, et qui réponde à la réalité en mouvement. Ainsi en est-il de l'intégration, projet qu'il partage avec Soustelle en 1955 ; en 1956, il croit encore à la force d'un statut octroyé ; après l'intermède de sa participation au gouvernement Mollet, il propose sa communauté, qui lui semble pouvoir retenir les Algériens dans un cadre plus vaste ; enfin, dans

29. Pierre Mendès France, *Œuvres complètes*, t. 4 : *Pour une République moderne, 1955*, Paris, Galimard, 1987, p. 173-184.

30. Proposition de résolution déposée à l'Assemblée nationale le 24 juillet 1957.

31. *Cahiers de la République*, n° 10, novembre-décembre 1957.

des termes de moins en moins précis, il espère que l'issue de la guerre laissera une chance à une quelconque forme d'association entre les deux pays. On note bien une permanence de la notion de liens.

## CONCLUSION

En conclusion, si la vision du monde de Pierre Mendès France est un système hiérarchisé, qui tend à la constitution de blocs, où les nouvelles armes et les alliances sont des moyens de modifier les forces, le regard qu'il porte sur l'Empire français obéit également à cette vision. En effet, Mendès France n'échappe pas à la hiérarchie des cercles. Le discours mendésien, d'une part, et le bilan des décisions prises dans l'exercice du pouvoir, d'autre part, permettent de distinguer trois catégories de territoires.

Ainsi, les territoires lointains, dans lesquels la présence française est contestée sans être numériquement importante, et pour lesquels l'effort à réaliser afin de se maintenir par la force est coûteux, forment le troisième cercle. Y figurent l'Indochine et les Établissements de l'Inde ; on peut y rattacher le Fezzan, en terre africaine, mais dans lequel la présence française se résume à quelques troupes et où la situation diplomatique se présente comme nettement défavorable pour la France.

Le deuxième cercle est à l'évidence formé par l'Afrique du Nord et l'Europe. L'Algérie a, bien sûr, sa place dans cette Afrique « franco-nord-africaine », rêvée par Pierre Mendès France, et aussi par une grande partie de la représentation nationale et de l'état-major français. Mais son statut départemental la rattache intimement à la métropole et lui assure une couverture de l'OTAN. On note que l'Afrique noire est quasiment absente du discours mendésien, notamment lorsqu'il est question de puissance ; elle est à de rares occasions citée comme l'ensemble auquel s'adosse l'Afrique du Nord française, lui réservant une profondeur de champ.

Le premier cercle est évidemment la métropole française. Mais Pierre Mendès France considère-t-il les départements algériens comme faisant partie du deuxième ou du premier cercle ? Du point de vue de critères tels que le rôle stratégique et la plus-value de puissance, l'Algérie demeure dans le deuxième cercle. Certes, le Président ne cesse de répéter que sans l'Algérie la France n'aurait plus le même rang dans le monde. Mais, d'une part, la plupart du temps, les solutions aux crises nord-africaines qu'il propose englobent en réalité les trois pays du Maghreb, l'Algérie ne s'en détachant pas nettement ; d'autre part, du point de vue du bilan économique et financier de l'Algérie, il ne peut ignorer les difficultés que connaît le budget ordinaire de l'Algérie.

En éliminant les charges imposées par les conflits lointains ou déjà perdus, la France fait disparaître une source d'affaiblissement. En menant à bien son effort de modernisation et de redressement économique, elle efface l'épisode de la guerre et renoue avec la croissance. En restant attachée à son alliance avec le bloc atlantique, elle garantit en partie sa

défense. En développant par elle-même les nouveaux armements qui sont en train de changer la donne stratégique et en modernisant son armée, elle se réserve un rang honorable parmi les nations. Là sont les voies de la puissance pour Pierre Mendès France. Le maintien d'un vaste Empire sous sa direction – en aménageant ses structures internes s'il le faut – est un atout supplémentaire de poids dans un monde en mouvement, où seuls les grands ensembles comptent.

Maria ROMO-NAVARRETE,  
*Docteur en histoire (Paris IV - Sorbonne).*